

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2071

présenté par

M. Arenas, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 54****Mission « Enseignement scolaire »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe LFI-NUPES propose de supprimer l'article 54 qui prévoit la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP) destiné à financer les activités périscolaires des communes ayant organisé leur temps scolaire sur 4 journées et demie.

Le Réseau français des villes éducatrices indique que le fonds de soutien représente un montant d'environ 41 millions d'euros, pour plus de 1300 communes. Selon le Réseau, sa suppression va entraîner de grandes difficultés financières pour les collectivités qui en dépendent alors qu'elles doivent déjà faire face à une explosion de l'inflation et des coûts de l'énergie. Ces villes, qui ont souvent des quartiers populaires sur leur territoire, ont choisi de maintenir des temps périscolaires de qualité et permettre à tous les enfants de leur commune d'accéder à des activités sportives, artistiques, culturelles et citoyennes, avec leurs partenaires de l'éducation populaire.

Supprimer ce fonds, c'est renoncer à ces temps périscolaires participant à l'acquisition d'une culture commune permettant l'émancipation individuelle et collective des élèves.

Nous proposons au contraire dans notre livret thématique de l'Avenir en commun « Reconstruire une école de l'égalité et de l'émancipation » de créer des associations culturelles dans l'ensemble des établissements du second degré (sur le modèle des associations sportives) ainsi que des associations culturelles et sportives dans le 1<sup>er</sup> degré. Nous souhaitons créer une carte nationale de l'élève permettant l'accès gratuit à des activités sportives et culturelles. Enfin, nous proposons de valoriser et renforcer la pratique sportive dans les programmes scolaires et les activités périscolaires.

Nous ne pouvons donc que nous opposer à la suppression d'un fonds de soutien au développement des activités périscolaires.